



litige avec carrefour au sujet de réduction catalogue mais pas en

Par **gunmmy**, le **05/04/2011** à **22:18**

Bonjour,

Je vous écrit ce soir suite à une interpellation par des agents de sécurité au magasin Carrefour où on m'a accusé de trafic de bon de réduction!!

Je suis allé faire mes courses chez carrefour où il proposait dans leur catalogue le "nettoyant visage nivea" avec un bon de réduction de 1 euro. Or, en arrivant au magasin, il n'y avait pas de bon de réduction sur le produit comme indiqué dans le catalogue. J'ai donc pris la réduction sur autre produit qui était valable pour tout achat d'un produit nivéa (donc normalement pour le nettoyant visage). Arrivé en caisse, ils m'ont interpellés et refusé ce bon de réduction.(alors que sur le catalogue le bon apparaissait!)

J'aurais voulu savoir si ils avait le droit de le faire ou si moi j'étais dans mon droit de prendre la réduction sur un produit en rayon du fait que leur catalogue était mensongé car il n'y avait aucun bon de réduction sur les produit cités dans celui-ci.

Je vous remercie de bien vouloir m'éclairer à ce sujet.

Par **Domil**, le **05/04/2011** à **23:33**

donc vous avez retiré un bon de réduction attaché/collé à un produit pour l'utiliser pour un autre ? Evidemment que vous êtes en tort.

La réduction sur le catalogue devait être avec la carte du magasin

Par **gunmmy**, le **06/04/2011** à **00:09**

En fait c'était un bon de réduction détachable de la marque nivea pour un nettoyant visage (bon qui apparaissait dans le catalogue mais pas pour tout le monde et non que pour les porteur de la cart). Apparemment, le produit avec le bon de réduction était en tête de gondole. Comme il n'y en avait plus, je suis allé en rayon pour en prendre un sauf que celui-ci n'avait pas le bon de réduction coller dessus donc en effet, je me suis servi sur un autre produit de la même marque (sur ce bon, c'était marqué : valable pour un produit nivéa).Je ne comprend pas pourquoi il n'était pas valable alors que c'était le même produit, la même somme, le même bon et que c'était spécifié sur le bon : "valable pour tout achat d'un produit nivéa". Je n'ai pas essayé de les volé, j'ai juste voulu profiter de la réduction qui était proposée par nivéa

en plus le prix indiquée dans le catalogue bénéficiait de la réduction.
je suis peut-être effectivement en tort mais je ne vois pas où est le mal d'autant que carrefour est remboursé par la marque après. En plus du coup, ils ont refusé que je paye mes courses!
En tout cas je vous remercie pour la rapidité de votre réponse.

Par **Domil**, le **06/04/2011** à **01:37**

[citation]en effet, je me suis servi sur un autre produit de la même marque[/citation] voilà